

Madame GETTE Kheira
Commissaire Enquêteur

Gueugnon, le 5 décembre 2017

Objet : Modification N°2 du PLU de Bourbon-Lancy

Madame la Commissaire Enquêteur,

La Commune de Bourbon-Lancy a mis en œuvre la modification N°2 de son Plan Local d'Urbanisme, par arrêté municipal, le 13 mars 2017 et ceci avant le transfert de la compétence PLUi à l'Intercommunalité.

Suite au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme en date du 27 mars 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la poursuite de la procédure en cours par délibération du 11 mai 2017.

La Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme souhaite s'engager dans une démarche de création d'un PLUi afin de permettre aux Communes membres de disposer d'un document d'urbanisme qui définira les orientations d'aménagement du territoire de chaque Commune et qui sera un véritable outil de développement de celles-ci.

C'est pourquoi, en tant que Présidente de la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, je me suis engagée auprès des Communes membres pour les accompagner et œuvrer à leurs côtés afin de favoriser le développement de chacune.

Pour ce faire, il est important de mener à bien la procédure de modification du PLU de la Commune de Bourbon-Lancy et permettre ainsi son développement et son attractivité.

Il en sera de même pour d'éventuelles procédures sollicitées par les Communes membres disposant d'un document d'urbanisme, avant l'établissement et l'approbation d'un PLUi.

Je vous prie de recevoir, Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Edith GUEUGNEAU
Présidente de la CCEALS

